



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : Krebsregistrierung@bag.admin.ch

Fribourg, le 8 juin 2021

Révision de l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (RS 881.331) : procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 26 avril 2021 de Monsieur le Conseiller fédéral Berset. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Sur la base de notre examen, nous constatons que nous n'avons pas d'observations quant à la révision de l'ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques et saluons les modifications proposées sans réserve.

Au surplus, nous proposons que la Confédération renforce l'information du public et des patient-e-s concerné-e-s qu'un respect rigoureux de la confidentialité est appliqué lors du traitement de leurs données par les registres des tumeurs.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat